

Master MEEF 2nd degré LSF ESPE de Créteil / Université Paris 8 / INS-HEA

Informations sur le site de l'UFR SDL : <http://www.univ-paris8.fr/Master-MEEF-2nd-degre-parcours-Langue-des-signes-francaise-LSF>

L'Université Paris 8 et l'INS-HEA proposent à nouveau **en septembre 2019** avec l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Enseignement (ESPE) de l'Académie de Créteil un *Master mention MEEF 2nd degré parcours Langue des signes française (LSF)*.

Ce Master MEEF 2nd degré LSF est dédié à la fois à la **formation au métier d'enseignant de la LSF** et à la **préparation au concours de recrutement de l'Éducation Nationale, le CAPES de LSF, auquel il est impératif de s'inscrire en parallèle**.

Il propose une formation très complète *et accessible en LSF (direct LSF ou via une interprétation LSF-français)* : préparation approfondie aux épreuves d'admissibilité et d'admission du concours dispensée en direct LSF (présentiel et distanciel) ; linguistique de la LSF et des langues des signes ; didactique des langues (langues vocales et langues des signes) ; histoire et culture des Sourds ; analyse des pratiques professionnelles, etc.

Les deux années du master s'organisent comme suit :

- **La 1^{ère} année (M1)** prépare les candidats au CAPES de LSF. Les étudiants passeront en effet les épreuves durant cette 1^{ère} année (admissibilité en mars-avril et admission à la fin du mois de juin) ;
- **La 2^{ème} année (M2)** complète la formation des futurs enseignants. Les lauréats du concours auront le statut de fonctionnaires-stagiaires et poursuivront leur formation en alternance, entre un poste d'enseignant à mi-temps et les cours dispensés à l'ESPE et l'université. Les non-lauréats pourront poursuivre leur formation en M2 tout en continuant à se préparer au concours pour une seconde tentative.

Pour les candidats au CAPES externe de LSF et les lauréats de ce concours :

L'obtention d'un diplôme de Master est obligatoire pour la titularisation des lauréats du CAPES externe de LSF. L'accès à ce Master MEEF est de droit.

Pour les candidats du 3^{ème} concours du CAPES de LSF (justifiant d'une expérience professionnelle conséquente) :

Vous n'êtes pas soumis à l'obligation de valider un Master, mais il est tout à fait possible de vous inscrire à ce diplôme avec le statut d'*auditeur libre*, pour bénéficier de la préparation au concours (voir : <http://www.univ-paris8.fr/Montant-des-droits-d-inscription-2273>).

Les cours auront lieu essentiellement à l'Université Paris 8 (Saint-Denis), à l'ESPE de Créteil (cours de tronc commun) et parfois à l'INS-HEA (Suresnes). L'ensemble des cours peut être accessible en distanciel, sans obligation de suivi des cours en présentiel.

S'inscrire au capes

Inscription à faire sur <http://www.devenirenseignant.gouv.fr>,
du 11 septembre au 11 octobre 2018 (dates à titre indicatif pour la session 2019)



Information importante : conditions générales d'accès à la fonction publique

« Pour vous inscrire au Capes, vous devez au plus tard le jour de la première épreuve d'admissibilité :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un État membre de l'Union européenne¹, d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen², de la principauté d'Andorre, de la Confédération Suisse ou de la principauté de Monaco.
- Jouir de vos droits civiques et ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions d'enseignant,
- Être en position régulière au regard des obligations du service national,
- Justifier des conditions d'aptitude physique requises »

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33985/enseigner-college-lycee-general-capes.html>

Si vous êtes ressortissant d'un État hors UE ou EEE, vous ne pouvez pas vous inscrire à un concours de l'enseignement public.

Vous pouvez, dans certaines conditions, vous inscrire à un concours de l'enseignement privé, pour enseigner dans un établissement privé sous contrat. Il ne s'agit alors pas du CAPES, mais du CAFEP, qui n'ouvre pas chaque année (voir : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid34104/enseigner-dans-college-lycee-ensei-contrat.html>)

¹ Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovénie, Slovaquie, Suède

² Islande, Liechtenstein et Norvège

Critères d'admission en M1

L'accès au M1 est autorisé aux titulaires d'une licence (soit 180 ECTS) ou d'un diplôme équivalent dans tout domaine des sciences humaines et sociales, ou encore de la licence professionnelle *Enseignement de la langue des signes française (LSF) en milieu scolaire* de l'Université Paris 8 (<http://www.fp.univ-paris8.fr/enseignement-lsf-milieu-scolaire?fduree=6&fclass=8&fopen=9>). D'autres licences peuvent donner accès au M1 sur avis favorable de la Commission d'admission.

L'accès au M2 est automatique pour les titulaires du M1 MEEF LSF, qu'ils aient réussi le CAPES ou non (pas de dossier à déposer). Il est également autorisé aux candidats déjà lauréats du CAPES de LSF et titulaires d'un autre M1 dans le domaine des sciences humaines et sociales. Il faut dans ce cas déposer un dossier de candidature.

Pour tout candidat (M1 ou M2), sera apprécié en outre :

- Le niveau en LSF (B1 minimum)
- L'aisance en français écrit
- Les connaissances en matière d'histoire des sourds
- La motivation à exercer le métier d'enseignant de LSF

La commission d'admission décide de l'acceptation du/de la candidat(e) sur la base du dossier de candidature contenant **obligatoirement les pièces suivantes :**

- **Les justificatifs de tous les diplômes obtenus**
- **Les relevés de notes de tous les diplômes mentionnés**
- **Le justificatif d'un niveau B1 minimum en LSF : fournir les attestations des formations suivies en LSF, comportant les dates et l'indication des niveaux de compétences atteints (CECRL) et/ou attestation de niveau de LSF délivré par un organisme compétent et reconnu (par exemple ALSF, IVT, DCL LSF, etc.)**
- **Une lettre de motivation (en LSF-vidéo à envoyer par voie électronique aux responsables pédagogiques du master)**
- **Tout document attestant d'une expérience (professionnelle ou bénévole) en lien avec les sourds et la LSF**
- **Pour les étudiants étrangers non francophones n'ayant jamais fait d'études en France ou dans un pays francophone : attestation du niveau C1 en français : DALF ou TCF complet (comprenant les compétences d'expression orale et expression écrite)**

Comment poser sa candidature pour l'admission dans ce Master MEEF 2nd degré LSF ?

L'inscription administrative **se fait à l'Université Paris 8.**

La procédure de candidature est **dématérialisée (PAS DE DOSSIER PAPIER)**

Les dossiers de candidature doivent être saisis en ligne via l'application Candidature Paris 8 sur le site de l'université Paris 8 à l'adresse suivante : <https://appscol.univ-paris8.fr/infoDevu/>

Les dossiers de candidature doivent **impérativement** être déposés sur l'application **aux dates indiquées ci-dessous** :

M1 :

1^{ère} session : du 15/04/2019 au 15/05/2019 (inclus)

2^{ème} session : du 15/06/2019 au 12/07/2019 (inclus)

3^{ème} session : du 26/08/2019 au 08/09/2019 (inclus)

M2 : du 01/07/2019 au 26/07/2019

Aucun dossier reçu après les dates indiquées ne pourra être examiné.

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez contacter :

Dominique LACROIX, secrétaire des Masters

Adresse : Université Paris 8, UFR de SDL, Secrétariat, salle A 145 (heures d'ouverture du secrétariat : <http://www.ufr-sdl.univ-paris8.fr/Contacts-et-secretariat>)

Adresse mail : sdl2@univ-paris8.fr

Téléphone : 01 49 40 70 93

Responsables pédagogiques du parcours LSF du Master MEEF 2nd degré

Sandrine BURGAT, Maître de Conférences, UFR SDL, équipe LLS

Adresse mail : sandrine.burgat@univ-paris8.fr

Johanna DROUILLET, Professeur Certifié de LSF, UFR SDL, équipe LLS

Adresse mail: johanna.petit-drouillet@univ-paris8.fr

Marie PERINI, Maître de Conférences, UFR SDL, équipes LLS et DAL

Adresse mail: marie.perini@univ-paris8.fr

ORGANISATION ET CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT

Master 1 Semestre 1

UE	ECTS	Intitulé
UE 1	2	Contexte d'exercice du métier – Tronc commun
UE 2	2	Professionnalisation : analyse de pratiques
UE 3	6	Etudes et recherches sur la langue des signes ; Histoire et culture sourdes
UE 4	3	Théories et pratiques didactiques
UE 5	6	Maîtrise de la langue (LSF/français)
UE 6	7	Préparation aux épreuves d'admissibilité ▲ EC Compréhension-Restitution ▲ EC Commentaire Dirigé
UE 7	3	Méthodologie de la recherche et du travail intellectuel
UE 8	1	TICE et enseignement de la LSF

Master 1 Semestre 2

UE	ECTS	Intitulé
UE 1	3	Contexte d'exercice du métier – Tronc commun
UE 2	3	Professionnalisation : analyse de pratiques
UE 3	6	Etudes et recherches sur la langue des signes ; Histoire et culture sourdes
UE 4	3	Théories et pratiques didactiques
UE 5	6	Maîtrise de la langue (LSF/français)
UE 6	5	Préparation aux épreuves d'admission : pistes didactiques ▲ EC Etude de dossier ▲ EC Entretien
UE 7	3	Méthodologie de la recherche et du travail intellectuel
UE 8	1	TICE et enseignement de la LSF

Total M1 hors stages : 448h

Stage : 4 semaines dont 3 semaines massées

Master 2 Semestre 1

UE	ECTS	Intitulé
UE 1	3	Contexte d'exercice du métier - Tronc commun
UE 2	5	Professionnalisation : analyse de pratiques
UE 3	3	Etudes et recherches sur la langue des signes; Histoire et culture sourdes
UE 4	7	Construction et mise en œuvre de séquences d'enseignement - TICE et enseignement de la LSF
UE 5	3	Maîtrise de la langue (LSF/français)
UE 6	5	Méthodologie de la recherche et du travail intellectuel

Master 2 Semestre 2

UE	ECTS	Intitulé
UE 1	3	Contexte d'exercice du métier - Tronc commun
UE 2	5	Professionnalisation : analyse de pratiques
UE 3	3	Etudes et recherches sur la langue des signes; Histoire et culture sourdes
UE 4	7	Construction et mise en œuvre de séquences d'enseignement - TICE et enseignement de la LSF
UE 5	3	Linguistique et stylistique françaises / LSF
UE 6	5	Méthodologie de la recherche et du travail intellectuel

Total M2 hors stages = 248 heures

Stages :

Non titulaires du CAPES : 16 semaines de stage d'observation et de pratique accompagnée, à raison de 2 jours/semaine

Titulaires du CAPES : poste d'enseignant (en responsabilité) à mi-temps